L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 24 FEVRIER 1893.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi — Un bon jardinier, homme de pays, parlant le français et l'anglais, désire trouver de l'emploi ou une fille ou à la campagne. Il pourra donner les meilleures recommandations. S'adresser au No 516 de la rue Morales, entre Marigny et Champs Elysées. 17fév. 10f

UN Française de 38 ans désire trouver une place dans une bonne maison bourgeoise pour tout faire de travail. S'adresser à M. R., au bureau. 17 fév—7f

DEMANDES.

ON demande une bonne d'enfant (blanche) bien recommandée. S'adresser 15 Rampart, Deuxième District, de 10 heures à midi. 17 fév—7f

ON demande à acheter un cottage, contenant entre 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1f

A VENDRE.

A VENDRE — De 8 à 10 cts frais au Lazaret, à Rice Mill, 15 rue Conti. 21fév—7f

AVENDRE.—Une magnifique résidence de construction récente, située dans le centre du 2nd District. Adresser par écrit à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Frank Richards vs Frank Fabregas.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans. Nos 23,401.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, MARDI, 7 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de chaises et tables, un lot de liqueurs assorties, 2 poêle plaquée argent, un sucrier plaqué en argent et une partie d'un banc de whisky.

Saisi dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
23 fév—23—mars 1 7 Constable.

Pat Cullen vs Mme Mary Keiter.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans. No 23,054.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlot borné par les rues Lafayette, Howard, Prytania et Perdido, désigné comme le lot 8 au plan fait par L. Reinenteau, le 16 octobre 1869, dont une copie est annexée à un acte de vente de Edward Burke à Patrick Burke, passé pardevant W. J. Castell, le 17 novembre 1869, lequel lot mesure 22 pieds de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de 120 pieds en ligne, plus ou moins, sur la ligne le séparant du lot No 1, et 108 pieds 10 pouces 7 lignes, plus ou moins, sur l'autre ligne, le séparant du lot No 3, lesquels certain ou portion de terre ci-dessus décrit est composé de tout le lot No 2 et d'une partie du lot No 3, des gré comme tel qu'un certain plan fait par Louis H. Pilié, voyer de ville, à la date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, contre No 20 rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
10 fév—10 14 18 23—mars 7 12 15 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Alfred Goldthwaite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35 254.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James McCracken, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
22 fév—22 26—mars 3

Succession de Pierre Maspero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,419—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. Numa Olivier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
22 fév—22 26—3 mars

Succession de August V. Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,190—Division D.—Attendu que Mme Vve Marie Brunet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August V. Brunet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

Succession de Bernard Lacoste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,116—Division E.—Attendu que Marie Le Grand, veuve en premières noce de Peter Tiss, en secondes noce de Bernard Lacoste, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Lacoste, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21fév—21 25—2 mars

Succession de Dotleb Henry Knack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,584.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Knack, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

Succession de Mme Catherine H. Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,921—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James McCracken, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—2 mars

Succession de Mme Veuve Pierre Ader, (née Dougherty.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,165—Division E.—Attendu qu'Eugène D'Hérédia a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Pierre Ader, née Dougherty, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—2 mars

Succession de Mme Veuve Pierre Ader, (née Dougherty.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,165—Division E.—Attendu qu'Eugène D'Hérédia a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Pierre Ader, née Dougherty, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Joseph Daverny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,116.—Division E.—Attendu que John B Vinet administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Daverny, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
16 fév—16 19 25

Succession de Louise Corinne Dejan, Veuve de M. V. Abat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,116—Division E.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Corinne Abat, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
16 fév—16 19 25

Succession de George H. Mandeville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,125—Division C.—Attendu que William H. Mandeville a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Geo. H. Mandeville décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
14fév—14 18 23

Tombes à vendre,

Construites extrêmement avec du sable blanc des briques de parpaing et du ciment de Portland. Pas d'intermédiaires, s'adresser directement à

A. CHEVALIER,
12fév—4 dim 19 rue Esplanade.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 23 FEVRIER—CLASSE No 145
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	Lettre
71	78	6	32	48	60	5	10	36	31	20	54	—

Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
Le témoignage sous-signé atteste notre signature
Ce 23 février 1893.—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plus forts tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa Franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire récent.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt et exact paiement de ses lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nos précédents à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et surveillons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons d'ici-même de nos signatures.

L. A. Wattmann
P. L. Landry
Mark Labatt
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paient tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 MARS 1893

GROS LOT: $75,000.

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,....	20,000
1 Lot de	10,000,....	10,000
1 Lot de	5,000,....	5,000
2 Lots de	2,500,....	5,000
4 Lots de	1,000,....	4,000
25 Lots de	300,....	7,500
100 Lots de	200,....	20,000
300 Lots de	100,....	30,000
300 Lots de	50,....	15,000
500 Lots de	40,....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit.....	$10,000
100 Lots de	$60, ...	6,000
100 Lots de	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$10, soit.....	$9,990
999 Lots de	$10, ...	10,980
3,434 Lots se montant à		$265,470

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.
Adresse à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Bonnes l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour envoyer notre argent à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées aux personnes à tous les agents de localités après chaque tirage ou nous le ferons par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui a été votée d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit date à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes infâmeux et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne prendre un numéro pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent y obtenir de bons numéros.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Second District.

Une formant le coin des rues Toulouse et Dauphine (l'ict borné par les dites rues et les rues St-Pierre et Marigny) et l'autre formant le coin des rues Bienville et Bourgogne (l'ict borné par les rues Dauphine et Conti).

Brice Dufour vs. Christian Jacob Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,931—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Deuxième Section de cette ville, dans l'ict numéro quatre, borné par la rue Dauphine, à 41 pieds de la rue Toulouse, et mesurant trente-six pieds de face à la rue Toulouse sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ict borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne, sur environ quarante-huit pieds de profondeur, le dit lot faisant partie du lot formant le coin des rues Bienville et Bourgogne.

Les dites propriétés ont été acquises par le défendeur comme suit : Par un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, le 20 janvier 1893, dans l'affaire de Louis Kiundi, sa femme, contre Jacob Kiundi, sa femme, No 31,571 du dossier de la Cour. Christian Jacob, Jr., a été reconnu comme le seul et légal héritier de son père et sa dite mère, Christian Jacob, Sr., sa femme, reconnu comme étant sa mise en possession de la propriété et pour ses effets appartenant aux dites successions.

Saisi dans l'affaire ci-dessus,
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
24 fév—24—mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Etat de la Louisiane vs. Sonny Alexander.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,227.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro quatre cent quarante-huit (448) et désigné comme l'ict No 33, dans l'ilet No 332, borné par les rues South Liberty, Perdido, Peydras et Gravier, et mesurant 25 pieds de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Saisi comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Conditions—Comptant sur les lieux.

REMY ECOCK,
Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans
17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,264.—Succession de Jean B. Bonnet, vs. ses créanciers.—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John B. Bonnet, soit et est par le présent homologuée par cette Cour, le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant le dit John B. Bonnet, notaire, en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le 8me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer les affaires du dit pétitionnaire élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciales contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1893
(Signé) N. H. RIGHTOR
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, Juge de la dite Cour, Division A.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier
24 fév—3 f an 8 mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38 174—Division C.—Wirk & Harris vs. leurs cleanzers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de Wirk & Harris, et William C. Wirk et Joseph E. Harris, membres de cette raison sociale, comme membres de la dite raison sociale, soit et est par la présente acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Mme Mme R. Ward, Esq., notaire public, en son bureau, No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un report de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Victor Leovy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
31 janv—3f en 30 j

Peter Joechel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,082—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. J. Grandahl, syndic provisoire des susdites biens, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
19fév—19 22 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,980—Division "E"—Alfred F. Belden vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Charles H. Belden et à toutes autres personnes intéressées dans cette affaire.—Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de Charles H. Belden sera convoquée et tenue, conformément à la loi, pardevant H. L. Garland, Jr., notaire public en cette ville, à son Bureau No 18, Commercial Place, commencant le MARDI, 7 mars 1893, à 11 heures A. M. pour considérer et déterminer si l'offre faite par le débiteur aux susdits créanciers pour priété foncière sera vendu, et s'il en est ainsi, dans quels termes et conditions.

Nouvelle-Orléans, 17 février 1893.
Pour ordre de
GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,434.—Division D.—Ordre de Cour.—H. Kern & Sons vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la raison commerciale de H. Kern & Son et tous autres intéressés dans cette affaire. Vous êtes par le présent requis de vous trouver, des créanciers de la raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Henry Kern et Emile Kern et des dite membres de cette raison sociale, une pardevant Joseph N. Wolfson, Esq., notaire public, au No 28 rue Carondelet, Commencant LUNDI, 6ème jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur l'application faite par les susdits Henry Kern et Emile Kern et des dites membres de cette raison sociale pour une décharge de leurs biens, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1893.
Par ordre de N. H. RIGHTOR, Juge
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 5 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,908. Division C.—Henry H. Stork vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de la part de pétitionnaire Matt H. Stork soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; que C. A. Schreiber, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, commencant LUNDI, 27me jour de février 1893, à 11 heures A. M. et que jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 janv—3f au 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,976—Division C—Kenny Sanson & Co vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de Kenny Sanson & Co, composée de Ferdinand Ronsseau, Victor Latour et Armand E. Sanson, soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire public, en son bureau No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un report de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Victor Leovy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
31 janv—3f en 30 j

Peter Joechel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,082—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. J. Grandahl, syndic provisoire des susdites biens, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
19fév—19 22 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,960—Division "E"—Alfred F. Belden vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Charles H. Belden et à toutes autres personnes intéressées dans cette affaire.—Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de Charles H. Belden sera convoquée et tenue, conformément à la loi, pardevant H. L. Garland, Jr., notaire public en cette ville, à son Bureau No 18, Commercial Place, commencant le MARDI, 7 mars 1893, à 11 heures A. M. pour considérer et déterminer si l'offre faite par le débiteur aux susdits créanciers pour priété foncière sera vendu, et s'il en est ainsi, dans quels termes et conditions.

Nouvelle-Orléans, 17 février 1893.
Pour ordre de
GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10fév—3f au 14mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,434.—Division D.—Ordre de Cour.—H. Kern & Sons vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la raison commerciale de H. Kern & Son et tous autres intéressés dans cette affaire. Vous êtes par le présent requis de vous trouver, des créanciers de la raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Henry Kern et Emile Kern et des dite membres de cette raison sociale, une pardevant Joseph N. Wolfson, Esq., notaire public, au No 28 rue Carondelet, Commencant LUNDI, 6ème jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur l'application faite par les susdits Henry Kern et Emile Kern et des dite membres de cette raison sociale pour une décharge de leurs biens, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1893.
Par ordre de N. H. RIGHTOR, Juge
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier. 5 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,908. Division C.—Henry H. Stork vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de la part de pétitionnaire Matt H. Stork soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; que C. A. Schreiber, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, commencant LUNDI, 27me jour de février 1893, à 11 heures A. M. et que jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 janv—3f au 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,976—Division C—Kenny Sanson & Co vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de Kenny Sanson & Co, composée de Ferdinand Ronsseau, Victor Latour et Armand E. Sanson, soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire public, en son bureau No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un report de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Victor Leovy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
31 janv—3f en 30 j

Peter Joechel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,082—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. J. Grandahl, syndic provisoire des susdites biens, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
19fév—19 22 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,960—Division "E"—Alfred F. Belden vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Charles H. Belden et à toutes autres personnes intéressées dans cette affaire.—Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de Charles H. Belden sera convoquée et tenue, conformément à la loi, pardevant H. L. Garland, Jr., notaire public en cette ville, à son Bureau No 18, Commercial Place, commencant le MARDI, 7 mars 1893, à 11 heures A. M. pour considérer et déterminer si l'offre faite par le débiteur aux susdits créanciers pour priété foncière sera vendu, et s'il en est ainsi, dans quels termes et conditions.

Nouvelle-Orléans, 17 février 1893.
Pour ordre de
GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10fév—3f au 14mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,118—Division E.—Charles M. Fisk vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de Charles M. Fisk soit appelée, pardevant William J. Brewer, notaire public, au No 7 Commercial Place, en cette ville, le 8me jour de mars 1893, dans le but de considérer et voter sur la demande du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les biens, aussi bien que contre la personne de Charles M. Fisk, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1893.
Signé: FRED. D. DING, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
11fév—3f au 15mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. J. Trendhard vs. Paul Montelcone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,170.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ict numéro cent, borné par les rues Marais, Montegut, Roman et Ursulines, mesurant 40 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 120 pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10fév—10 17 24 marsS 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Pierre Sénac vs. Wilson Davenport.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,964—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourgogne et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10fév—10 17 24 marsS 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,964—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paro